



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2006-05-03-R-0163

commune(s) : Rillieux la Pape

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire du chemin de la Teyssonnière**

service : Direction générale - Direction de la voirie

n° provisoire 10965

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Sur proposition du directeur général des services de la communauté urbaine de Lyon :

arrête

Article 1er - Le projet de déclassement, dans le domaine public de voirie communautaire, du chemin de la Teyssonnière sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles R 141-4 et suivants du code de la voirie routière.

En conséquence, le dossier d'enquête sera déposé pendant quinze jours entiers et consécutifs, du 5 au 19 juin 2006 inclus, où chaque habitant ou tiers intéressé pourra en prendre connaissance :

- à la mairie de Rillieux la Pape :

. du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,

. le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,

- à la communauté urbaine de Lyon - direction de la voirie - unité juridique et domaniale - 3, rue des Cuirassiers - 69003 Lyon :

. du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Pendant ce délai, les observations du public pourront être consignées directement sur le registre prévu à cet effet ou être adressées, par écrit, à monsieur le commissaire-enquêteur (mairie de Rillieux la Pape) qui les annexera au registre.

Le dernier jour de l'enquête, soit le 19 juin 2006, monsieur le commissaire-enquêteur recevra à la mairie précitée, de 16 h à 18 h, les déclarations concernant ce projet.

Article 2 - Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche à la mairie de Rillieux la Pape et au siège de la communauté urbaine de Lyon.

Article 3 - Le registre d'enquête sera clos et signé le 19 juin 2006 au soir par monsieur le commissaire-enquêteur qui visera et signera les autres pièces de l'instruction ayant servi de base à l'enquête et formulera son avis motivé après s'être entouré de tous les renseignements nécessaires.

Le dossier ainsi établi sera transmis par monsieur le commissaire-enquêteur.

Article 4 - Conformément aux dispositions ci-dessus, monsieur Jacques Buisson, retraité, est nommé commissaire-enquêteur et procédera en cette qualité à l'enquête publique.

Article 5 - Le directeur général de la communauté urbaine de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 3 mai 2006

Le président et par délégation,
le vice-président chargé de la voirie et de
la signalisation,

Claude Pillonel.